

## LONGOMÉTAL-MAROC, puis LONGOMÉTAL-AFRIQUE

S.A. fin 1948 : apport par Longoméтал de ses agences de Casablanca, Rabat et Meknès.

AEC 1951/788 — Longoméтал-Maroc (Sté chérifienne de vente de produits métallurgiques)], 34, rue Védrines, CASABLANCA.

Capital. — Société anon., 1<sup>er</sup> août 1949, 125 millions de fr. en 125.000 act., dont 25.000 d'apport.

Objet. — Société de vente de produits métallurgiques importés : produits sidérurgiques de toutes sortes, quincaillerie, chauffage, sanitaire.

[Agences. — Casablanca, Rabat, Meknès]

Conseil. — MM. Roland Labbé, présid. ; Jean Raty, vice-présid. ; Albert Didierjean, Robert Labbé, François Ruault [Ac. Longwy], Paul Souлары [Soc. générale de fonderie], Daniel Raty, admin.

Comité de direction. — MM. Roland Labbé, Jean Raty, Albert Didierjean, François Ruault.

---

### Longoméтал-Maroc

*(L'Information financière, économique et politique, 27 octobre 1951)*

Tenue à Casablanca, sous la présidence de M. Roland Labbé, l'assemblée extraordinaire réunie le 24 octobre a, sous réserve de vérification et d'approbation par une assemblée ultérieure, approuvé le traité d'apport intervenu entre la Société et la Société NORD-AFRICAİN COMMERCIAL.

En conséquence, le capital a été porté de 125 à 140 millions par création d'actions de 1.000 francs mises en rémunération des dits apports consistant en installations sises à ORAN et à BONE

D'autre part, l'assemblée a décidé de substituer à la dénomination sociale actuelle celle de LONGOMÉTAL-AFRIQUE et a autorisé le conseil a procéder au regroupement des actions en actions d'un nouveau nominal de 2.500 francs.

---

*(L'Information financière, économique et politique, 21 novembre 1951)*

LONGOMÉTAL AFRIQUE.— L'assemblée extraordinaire du 17 novembre a approuvé le rapport des commissaires et ratifié définitivement le traité d'apport intervenu avec la société « **Le Nord-Africain Commercial** » ; le capital a ainsi été porté à 140 millions de francs.

Les 15 000 actions nouvelles de 1.000 francs, émises en représentation de ladite augmentation de capital, portent jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1952.

---

LONGOMÉTAL-AFRIQUE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 juin 1953)

L'assemblée ordinaire, réunie à Casablanca le 4 juin, sous la présidence de M. Roland Labbé, a approuvé les comptes de l'exercice 1952 qui se traduisent par un solde bénéficiaire de 45.326-.750 francs.

Elle a voté la mise en distribution d'un dividende brut de 140 francs par action contre 120 francs pour l'exercice précédent, payable, sous déduction des taxes exigibles, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1953 en représentation du coupon n° 4.

Si le chiffre d'affaires est en nouvelle augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente, les résultats ont été influencés par le marché et se révèlent inférieurs à ceux de 1951 qui s'élevaient à 50.649.546 fr.

La conjoncture commerciale a, en effet, dès la seconde moitié de l'ex., suivi l'orientation défavorable qui s'est manifestée dans la métropole avec cependant une ampleur plus accusée due à la sensibilité du marché dans des pays jeune comme le Maroc.

Le conseil déclare néanmoins dans son rapport que la société garde la plus grande confiance dans l'avenir de ce marché et poursuit son effort pour étendre et fortifier encore sa position commerciale en Afrique du Nord.

---

Longoméтал-Afrique  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 mai 1954)

Sous l'influence de l'évolution défavorable de la conjoncture économique en Afrique du Nord, au cours de l'exercice écoulé, le volume d'affaires de la Société accuse une régression de 18 % par rapport à celui qui avait été réalisé en 1952.

À l'incidence, sur les résultats, de cette diminution d'activité s'est ajouté un amenuisement des marges bénéficiaires, dû à l'établissement d'une concurrence très vive, et les bénéfices de l'exercice 1953 ressortent à 21 millions 418.372 francs sur lesquels le conseil proposera à l'assemblée générale convoquée pour le 11 juin la distribution d'un dividende limité à l'intérêt statutaire, soit 6 %.

---

LONGOMÉTAL-AFRIQUE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juin 1955)

Le bilan de Longoméтал-Afrique au 31 décembre 1954 fait apparaître, par rapport au précédent, les principales variations suivantes :

A l'actif, les valeurs immobilisées sont inscrites pour un montant net de 104.895.397 francs contre 103.896.892 francs et les valeurs engagées pour 1.153.165 francs contre 1.354.478 francs. Les valeurs d'exploitation dont l'accroissement est en relation avec l'augmentation du volume d'affaires représentent 627.390.310 francs contre 584 millions 162.594 francs. Enfin, les valeurs réalisables et disponibles s'élèvent à 305.615.794 francs contre 283 millions 829.371 francs, en contrepartie desquelles, au passif, l'exigible apparaît pour 684.541.440 francs contre 624.753.081 francs. Le capital est inchangé à 140.000.000 et le montant des réserves atteint, compte tenu des affectations aux réserves légale et générale décidées par la dernière assemblée. 72.708.952 francs. Après reprise., décidée par la même assemblée, le report à nouveau

des exercices antérieurs se monte à 4.380.591 francs. Enfin, les comptes de provisions non exigibles totalisent 128.000.000 de francs.

L'examen du bilan au 31 décembre 1954 fait apparaître une étroitesse de la trésorerie dont l'amélioration est précisément le but de l'augmentation de capital en numéraire de 56 millions actuellement en cours. Le montant des dettes est inférieur de 250 millions environ à l'ensemble des stocks et des valeurs réalisables ou disponibles; mais, quoique aisément commercialisables, les stocks n'en constituent pas moins une semi-immobilisation.

Sur la base de ce dernier bilan, la situation financière de l'entreprise apparaît satisfaisante et se caractérise notamment par une masse de réserves et de provisions non exigibles qui représente au total environ 200 millions, supérieure de près de 50 % au montant du capital.

Cette situation favorable a déjà permis de financer l'extension et l'aménagement des dépôts de la société qui ont, eu une heureuse influence sur l'activité commerciale comme en témoigne l'accroissement particulièrement important du volume d'affaires depuis la constitution de Longoméтал-Afrique (en augmentation notamment de plus de 30 % en 1954 par rapport à l'année précédente). Il est rappelé, à cet égard, qu'aux dépôts dont disposait Longoméтал-Afrique lors de sa constitution, savoir Casablanca, Rabat et Meknès, sont venus s'ajouter, depuis, ceux de Fez, Beni-Mellal, Alger, Oran et Bône.

Il est rappelé enfin que les difficultés rencontrées en 1954 dans le domaine des prix qui se sont ajoutées, en Afrique du Nord, à l'influence défavorable d'un climat politique troublé, ne se sont allégées que dans les tons derniers mois de l'exercice et n'ont permis à la société que de présenter un bénéfice net de 19.617.717 francs contre 21.418.372 francs. L'assemblée du 24 mai dernier a décidé la distribution d'un dividende de 6 %, identique à celui de l'année précédente, ce qui n'a absorbé que 8.400.000 francs, ou moins de 50 % des profits disponibles.

---

Longoméтал Afrique  
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 novembre 1955)

Réunie le 28 octobre à Casablanca, l'assemblée générale extraordinaire a vérifié et reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versements relative à l'augmentation en numéraire de 140 à 196 millions du capital de cette société. Après avoir également approuvé l'apport fusion à Longoméтал-Afrique de la Société Illomar, elle a en conséquence, constaté la réalisation définitive de ces deux

opérations à la suite desquelles le capital se trouve porté à 225 millions de francs, et apporté aux statuts les modifications en résultant.

Malgré les difficultés économiques entraînées par la situation actuelle en Afrique du Nord, cette société garde une activité satisfaisante et en progression sur celle de l'année précédente. Son volume d'affaires se présente, en effet, pour les huit premiers mois de l'exercice, en augmentation de près de 8 % par rapport à la moyenne mensuelle de 1954 (et de 14 pour cent par rapport à la période correspondante de la même année).

---

LONGOMETAL-AFRIQUE)  
[Desfossés 1956/1762]

CONSEIL :

Labbé (Roland)(1899-1973. Ép. Raymonde Perchot), 824 (c.-pdg Longwy), 876 (pdt Saulnes), 905 (Électrotube Solesmes), 907 (Louvroil-Montbard-Aulnoye), 1154 (ACTUMA), 1159 (pdg Longométhal), 1762 (pdt Longométhal-Afrique), 2285 (Diélette).

Raty (Jean)[<sup>x0/00</sup>], 514 (Soc. nat. invest.), 824 (ph Aciéries de Longwy), 841(pdg SGF), 876 (gérant Hts fnx Saulnes), 907 (Louvroil-Montbard-Aulnoye), 1159 (v.-pdt Longométhal), 1762 (v.-pdt Longométhal-Afrique), 2287 (Lorraine-Escaut).

Didierjean (Alb.), 1159 (Longométhal), 1762 (Longométhal-Afrique).

Labbé (Robert), 1159 (Longométhal), 1762 (Longométhal-Afrique).

Ruault (G.), 1762 (Longométhal-Afrique).

Raty (Daniel)[fils de Fernand][Adm. de Rharb-et-Khlot, au Maroc], 824 (Aciéries de Longwy), 876 (conseil surv. Hauts fourneaux de Saulnes), 1762 (Longométhal-Afrique).

Borgeaud (Paulin), 1762 (Longométhal-Afrique), 1771 (Golfe de Guinée), 1984 (pdg Raffinerie François).

Petiet (Marcel)(fils de Charles)[<sup>xy/xx</sup>], 543 (Districoke), 578 (Mines de Bazailles), 856 (Commercy), 874 (dg UCPMI), 879 (Métallurgique de la Bonneville), 1159 (Longométhal), 1762 (Longométhal-Afrique), 1823 (Dunlop).

Parquet (A.), 1762 (Longométhal-Afrique), 1984 (Raffinerie François).

*Société générale de fonderie*, 1762 (Longométhal-Afrique).

Charoy (Robert), 1762 (dg Longométhal-Afrique).

Bernard (M.)(*Société fiduciaire marocaine de contrôle*), 1982 (om. cptes Longométhal-Afrique).

Cherrier (M.)(*Société fiduciaire marocaine de contrôle*), 1762 (com. cptes suppl. Longométhal-Afrique), 1982 (comm. cptes Cosuma).

SIÈGE SOCIAL Casablanca, 34, rue Védrières.

CONSTITUTION : Société anonyme chérifienne constituée le 14 mars 1949 pour une durée de 99 ans.

L'achat et la vente, en tous pays, de tous les produits et sous-produits des usines sidérurgiques et métallurgiques, soit que la société achète pour revendre, soit qu'elle vende en consignation, soit encore qu'elle agisse à titre de commissionnaire ou de courtier, soit enfin qu'elle exerce sous une forme quelconque le commerce desdits produits et sous-produits sidérurgiques et métallurgiques. La Société achète, transforme et vend, dans les mêmes conditions : a) Tous les produits de remplacement et de substitution des produits sidérurgiques et particulièrement tous produits à base de métaux non ferreux ; b) Tous les produits dont le commerce est couramment associé à celui des produits sidérurgiques et métallurgiques. tels que produits tréfilés, tubes et tuyaux, raccords et accessoires, couvertures, articles sanitaires, quincaillerie et matériaux de construction ; c) Tous les produits bitumeux de protection, ainsi que tous les produits s'y rattachant.

CAPITAL SOCIAL : 225 millions de fr., divisé en 90.000 actions de 2.500 fr. A l'origine, 125 millions. Porté en 1951 à 140 millions par création de 15.000 actions de 1.000 fr. attribuées à la Société « Nord-Africain Commercial » en rémunération d'apports. Regroupement en actions de 2.500 fr. depuis le 4 janvier 1954. Porté en 1955 à 196 millions par émission à 2.750 fr. de 22.400 actions de 2.500 fr. (2 pour 5), puis à 225 millions par création de 11.600 actions de 2.500 fr. (apport-fusion).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt aux actions ; sur l'excédent : 10 % au conseil, 90 % aux actions, sauf prélèvements facultatifs pour réserves ou report à nouveau.

LIQUIDATION : Apurement du passif, remboursement du capital non amorti ; le solde : aux actions.

SERVICE FINANCIER : Paiement des coupons, remboursement des titres : Société générale ; Société nancéienne de Crédit industriel et de dépôts, Sté Générale de Crédit industriel et commercial ; Crédit lyonnais ; Comptoir national d'escompte de Paris ; Banque nationale pour le commerce et l'industrie ; Crédit du Nord ; Société générale alsacienne de banque ; Banque de l'union parisienne ; MM. Lazard frères et Cie.

Service des titres : Société générale.

COTATION : Courtiers actions « Cote Desfossés » 107. — Notice SEF — CO 254.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 2 (1<sup>er</sup> juillet 1951), 65 fr. 60 ; 3 (1<sup>er</sup> juillet 1952), 98 fr., 40 ; 4 (1<sup>er</sup> juillet 1953), 114 fr. 80 ; 5 (1<sup>er</sup> juillet 1954), 123 fr. ; 6 : droit de souscription (2 pour 5) ; 7 (18 juillet 1955), 123 fr.

	Amort.	Prov.	Bénéf. nets	Réserves	Divid. +tant.	Divid. brut par act.
	(en 1.000 fr.)					(En fr.)

1949	11.102	3.500	5.991	300	5.625	45 00
1950	6.182	8.000	11.175	559	10.318	80 00
1951	16.408	82.500	50.649	22.532	19.062	120 00
1952	7.306	38.000	45.327	17.266	23.066	140 00
1953	8.852	—	21.418	21.071	9.595	150 00
1954	9.363	—	19.618	10.980	9.424	150 00

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	59.121	92.688	105.491	103.897	104.895
Autres valeurs immobilisées	1.229	1.930	1.437	1.354	1.153
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	163.080	442.099	506.034	584.162	627.390
Débiteurs	122.067	265.598	123.195	229.078	255.423
Disponible	18.075	72.966	50.637	54.752	50.193
	<u>363.572</u>	<u>875.281</u>	<u>785.794</u>	<u>978.243</u>	<u>1.089.054</u>
PASSIF					
Capital	125.000	140.000	140.000	140.000	140.000
Réserves	367	1.224	32.811	55.072	66.895
Fonds de renouvellement et provisions	19.500	107.000	164.800	182.000	128.000
Dettes à moyen terme	—	—	—	22.100	—
Dettes à court terme	207.530	576.408	402.856	602.653	684.541
Bénéfices	11.175	50.649	45.327	21.413	19.618
	<u>363.572</u>	<u>875.281</u>	<u>785.794</u>	<u>973.243</u>	<u>1.039.054</u>

LONGOMÉTAL-AFRIQUE

(L'Information financière, économique et politique, 16 juin 1956)

Le bilan de Longoméfal-Afrique au 31 décembre 1954 fait apparaître, par rapport au précédent, les principales variations suivantes :

À l'actif, les valeurs immobilisées sont inscrites pour un montant net de 104.895.397 francs contre 103.896.892 francs et les valeurs engagées pour 1.153.165 francs contre 1.354.478 francs. Les valeurs d'exploitation dont l'accroissement est en relation avec

l'augmentation du volume d'affaires représentent 627.390.310 francs contre 584 millions 162.594 francs. Enfin, les valeurs réalisables et disponibles s'élèvent à 305.615.794 francs contre 283 millions 829.371 francs, en contrepartie desquelles, au passif, l'exigible apparaît pour 684.541.440 francs contre 624.753.081 francs. Le capital est inchangé à 140.000.000 et le montant des réserves atteint, compte tenu des affectations aux réserves légale et générale décidées par la dernière assemblée. 72.708.952 francs. Après reprise., décidée par la même assemblée, le report à nouveau des exercices antérieurs se monte à 4.380.591 francs. Enfin. les comptes de provisions non exigibles totalisent 128.000.000 de francs.

L'examen du bilan au 31 décembre 1954 fait apparaître une étroitesse de la trésorerie dont l'amélioration est précisément le but de l'augmentation de capital en numéraire de 56 millions actuellement en cours. Le montant des dettes est inférieur de 250 millions environ à l'ensemble des stocks et des valeurs réalisables ou disponibles; mais, quoique aisément commercialisables, les stocks n'en constituent pas moins une semi-immobilisation.

Sur la base de ce dernier bilan, la situation financière de l'entreprise apparaît satisfaisante et se caractérise notamment par une masse de réserves et de provisions non exigibles qui représente au total environ 200 millions, supérieure de près de 50 % au montant du capital.

Cette situation favorable a déjà permis de financer l'extension et l'aménagement des dépôts de la société qui ont eu une heureuse influence sur l'activité commerciale comme en témoigne l'accroissement particulièrement important du volume d'affaires depuis la constitution de Longométal-Afrique (en augmentation notamment de plus de 30 % en 1954 par rapport à l'année précédente). Il est rappelé, à cet égard, qu'aux dépôts dont disposait Longométal-Afrique lors de sa constitution, savoir Casablanca, Rabat et Meknès, sont venus s'ajouter, depuis, ceux de Fez, Beni-Mellal, Alger, Oran et Bône.

Il est rappelé enfin que les difficultés rencontrées en 1954 dans le domaine des prix qui se sont ajoutées, en Afrique du Nord, à l'influence défavorable d'un climat politique troublé, ne se sont allégées que dans les tous derniers mois de l'exercice et n'ont permis à la société que de présenter un bénéfice net de 19.617.717 francs contre 21.418.372 francs. L'assemblée du 24 mai dernier a décidé la distribution d'un dividende de 6 %, identique à celui de l'année précédente, ce qui n'a absorbé que 8.400.000 francs, ou moins de 50 % des profits disponibles.

---

LONGOMÉTAL-AFRIQUE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juillet 1957)

Réunie le 11 juillet à Casablanca, l'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de 1956 qui se traduisent par un résultat net de 30.636.536 francs et a voté la mise en distribution d'un dividende brut de 200 francs par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 26 juillet, sous déduction des taxes exigibles, en représentation du coupon n° 9.

Dans son rapport, le conseil évoque le profond malaise économique que le bouleversement des structures politiques et administratives a créé en Tunisie et au Maroc. Par contre, grâce aux crédits administratifs dont elle a bénéficié, grâce aussi à l'affirmation de la présence française, l'économie algérienne a poursuivi son développement.

L'assemblée a pris acte de la démission de M. Alain Parquet de ses fonctions d'administrateur et a renouvelé mandat de M. François Ruault.

---

## LONGOMÉTAL-AFRIQUE

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 juillet 1959)

RÉUNIE le 7 juillet à Casablanca sous la présidence de M. Guy Labbé, administrateur délégué, l'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1958 qui se soldent par un résultat net de 56.168.665 francs marocains et a voté la mise en distribution d'un dividende brut de 350 F.M. par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 15 juillet, sous déduction des taxes exigibles, en représentation du coupon n° 11

Après avoir évoqué la mémoire de M. Jean Raty, vice-président de la Société, décédé le 20 juin 1958, le conseil expose, dans son rapport, l'évolution de la situation économique en Algérie et au Maroc au cours de l'année 1958.

Malgré les événements qui continuent à endeuiller l'Algérie, la situation économique y demeure favorable. Les espoirs placés dans l'exploitation des richesses naturelles du Sahara se confirment largement et le vaste plan d'industrialisation dont le gouvernement a jeté les bases autorise la plus grande confiance dans l'avenir économique de ce pays.

Par contre, le Maroc a eu à faire face à une situation politique rendue délicate par une conjoncture économique et financière défavorable. D'autre part, le décrochage du franc marocain par rapport au franc français, survenu en fin d'exercice, a nécessité une adaptation qui n'a pas favorisé la reprise des affaires depuis les premiers mois de l'année.

Cette situation a influencé les résultats du Maroc mais la régression enregistrée dans ce secteur a été largement compensée par l'activité de l'Algérie. Le volume d'affaires de la Société s'est accru en définitive de 21 % en 1958 par rapport à l'exercice antérieur concrétisant ainsi, à la faveur d'un effort commercial accru, l'amélioration de sa position en Afrique du Nord.

L'assemblée a également ratifié la nomination aux fonctions d'administrateur de M. Jean Seillière et renouvelé les mandats de MM. Paulin Borgeaud et Daniel Raty.

---